

ABONNEMENT.

SAUMUR :
En an. 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8
Poste :
En an. 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^o,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées
sont restituées dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^o,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
25 Mars 1875.

Bulletin politique.

Pendant que l'on fait au milieu de nous
de la petite et misérable politique, et que
l'avenir se compose de la vie au jour le
jour, de graves affaires se passent au loin ;
elles ne sont qu'à leur début, leur dévelop-
pement est inévitable. Nous les avons si-
gnalées dès le premier moment et nous
avons marqué leur caractère, leur portée,
leurs conséquences certaines. Il s'agit de
l'attitude du gouvernement allemand dans
la grande question de la liberté religieuse
du Pape.

La thèse de M. de Bismark est tout ce
qu'il y a de plus étrange ; elle se cache sous
des mots par lesquels le chancelier voudrait
tromper l'opinion. « Le Pape, dit-il, n'a pas
le droit de s'immiscer dans la politique in-
térieure des Etats. » On croirait, en écou-
tant ces paroles, que le chef de l'Eglise in-
tervient à tort et à travers dans les ques-
tions agitées au sein des empires, et qu'il
blesse l'indépendance des gouvernements en
les gênant dans leur marche.

La conduite du Pape ne présente rien de
pareil ; M. de Bismark dénature la question
et les situations. Les protestations du Chef
des catholiques en faveur des catholiques
persécutés, c'est ce que M. de Bismark ap-
pelle « l'immixtion du Pape dans la poli-
tique intérieure des Etats. » Cela n'est vrai-
ment ni sérieux ni soutenable.

Qu'on ne s'y trompe pas, les visées de M.
de Bismark ont ce sinistre caractère. Il veut
que le gouvernement italien empêche le
Pape, « sujet de Victor-Emmanuel, » de
« s'immiscer dans la politique intérieure des
Etats, » c'est-à-dire de blâmer les atteintes
qui seraient portées à la conscience des ca-
tholiques par tel ou tel gouvernement, de
condamner les lois anti-chrétiennes, de flé-
trir les apostasies et de glorifier les fidélités
intrépidés.

Il veut que le pasteur cesse d'être pasteur
et qu'il assiste en silence à l'invasion des
loups dans la bergerie. Il ne se borne pas à
presser sur ce point le gouvernement ita-
lien, il a entrepris d'associer tous les gou-
vernements d'Europe à ses desseins.

Il leur parle au nom de leur « indépen-
dance, » c'est-à-dire au nom du droit qu'il
leur prête de trancher à leur gré toutes les
questions religieuses, d'opprimer les âmes,
et de ne s'inspirer que d'eux-mêmes dans
leur façon de traiter l'Eglise et les croyan-
ces. Ce serait le détronement spirituel du
Pape après sa dépossession temporelle, ce
serait l'anéantissement du Pontificat sur
la terre, l'anéantissement du Catholicisme.

Pour assurer le succès de son entreprise,
M. de Bismark entend que le futur élu du
Conclave s'engage à marcher dans la voie
prussienne, et d'avance il déclare ne pas re-
connaître pour Pape légitime celui qui ne
promettrait pas de suivre une autre con-
duite que celle de Pie IX.

La diplomatie allemande est déjà entrée
en campagne dans le but de soumettre à
ces conditions la reconnaissance du futur
Pape.

Nous savons de toute certitude que, du
scrutin du Conclave, à l'heure où Dieu l'ou-
vrira, il ne sortira qu'un Pape digne de sa
mission ; nous savons que les gouverne-

ments des Etats catholiques s'inclineront
devant le chef de l'Eglise régulièrement élu,
quel que soit le lieu où se réunisse le Sacré-
Collège, mais les prétentions audacieuses et
violentes du nouvel empire d'Allemagne pré-
sagent des complications et des luttes. Un
nouveau schisme d'Occident est impossi-
ble, mais il est aisé d'apercevoir à l'horizon
prochain en Allemagne un redoublement de
persécution.

Il appartiendrait, dès ce moment, aux
gouvernements de l'Europe de s'entendre
dans l'intérêt de la liberté religieuse et de la
dignité humaine, dans l'intérêt même de
l'ordre au sein des Etats. Les hardiesses du
gouvernement de Berlin ne se tiendraient pas
debout devant une action unie qui s'inspi-
rerait des notions élémentaires de droit et
d'équité, et ce concert aurait chance de de-
venir un concert libérateur.

Chronique générale.

Le conseil des ministres, dans sa dernière
séance, a agité la question des élections
partielles. Diverses opinions se sont produi-
tes parmi les membres du cabinet. Les uns
seraient d'avis de remplir immédiatement
les treize vacances de l'Assemblée ; d'autres
voudraient procéder à chaque élection au
fur et à mesure de l'expiration du délai lé-
gal ; enfin quelques-uns pensent qu'il y au-
rait de moindres inconvénients à procéder
aux élections en trois fois, en commençant
par les sièges qui sont vacants depuis plus
longtemps.

M. Buffet a, assure-t-on, appuyé cette
dernière opinion.

Aucune résolution n'a été prise, mais on
suppose que c'est le mode défendu par le
vice-président du conseil qui triomphera ;
telle est du moins l'opinion émise par la
plupart des journaux du soir ; un seul, l'E-
cho universel, prétend que la question a reçu
une solution et que les électeurs des collèges
ayant des députés à élire seront convoqués
dans les délais légaux.

Nous lisons dans une correspondance pa-
risienne :

« La lutte électorale s'engagera inévita-
blement dans la seconde quinzaine de mai,
par suite du refus fait par la Chambre de se
prononcer sur la demande d'ajournement
des élections partielles. La première de ces
élections sera celle du Lot, pour remplacer
M. Rolland, démissionnaire. Puis, vien-
dront, dans l'ordre des dates, celles du Cher,
du Rhône, de la Guadeloupe, de la Nièvre et
de Vaucluse, qui devront avoir lieu du 5 au
30 juin et pour lesquelles, par conséquent,
il faudra que les électeurs soient convoqués
du 15 mai au 10 juin.

» On annonce dans le Lot la candi-
dature bonapartiste du prince Charles Bona-
parte.

» Plusieurs membres de l'extrême gau-
che se préparent à publier des lettres qui
exprimeront leurs dissidences avec la stra-
tégie parlementaire du citoyen Gambetta.

On remarque beaucoup que le grand feu
contre les comités bonapartistes s'est subite-
ment éteint dans l'Assemblée, malgré le
rapport Savary, et les députés sont partis
sans qu'une seule voix se soit élevée pour

engager le débat que l'on paraissait si pressé
de soulever.

On lit dans l'Opinion nationale :

« Dans quelques jours expire le délai ré-
glementaire au bout duquel le gouvernement
est tenu de pourvoir à quelques élections
partielles. Les journaux discutent presque
tous la question de savoir s'il y a lieu de
convoquer à la fois, et d'un seul coup, les
électeurs de tous les départements qui ont
perdu quelques députés, ou si, conformé-
ment à la tradition de Broglie-Fourtou-Cha-
baud-Latour, les convocations ne se feront
que successivement.

» La presse républicaine penche à l'una-
nimité pour la première alternative, bien
que la question ait visiblement beaucoup
moins d'intérêt depuis le vote de la nouvelle
Constitution. »

Le nouveau président du centre gauche,
pour tenir les engagements pris avec les
deux gauches, s'est empressé de se pronon-
cer en faveur d'une prompt dissolution.
Tous les membres de la coalition du 25 fé-
vrier ont reçu le mot d'ordre d'avoir, pen-
dant les vacances parlementaires, à provo-
quer dans les provinces un mouvement dis-
solutionniste qui puisse peser sur l'Assem-
blée, au moment de son retour. Quoiqu'un
certain nombre de membres du centre gau-
che, comme l'ont prouvé les votes des der-
nières séances, ne soient nullement pressés
de hâter l'épreuve électorale, il faut cepen-
dant se défier des surprises du scrutin et se
tenir prêt.

Il importe donc que l'on ne s'endorme
pas et que l'on s'organise activement en vue
des élections générales.

Il ne faut pas oublier que la constitution
du 25 février est révisable, sans fixation de
date. M. Laboulaye, l'ancien plébiscitaire
napoléonien, a eu beau, dans son discours
à la réunion du centre gauche, traiter de
factieux tous ceux qui attaqueront la consti-
tution du 25 février et provoquer contre eux
des mesures de rigueur, la demande d'une
révision n'en est pas moins toujours légale,
et nous avons le droit de réclamer cette ré-
vision.

Notre ambassadeur à Londres, M. le
comte de Jarnac, vient de succomber à une
pleurésie dont il avait senti, il y a trois
jours seulement, les atteintes. Dès les pre-
mières heures, la reine d'Angleterre avait
été particulièrement préoccupée de l'état de
M. de Jarnac ; elle avait envoyé auprès de
lui son médecin, le docteur Jenner, qui n'a-
vait plus dès lors quitté un seul instant l'il-
lustre malade. Les efforts de la science aussi
bien que le dévouement de M^{me} de Jarnac
ont été impuissants à conjurer le mal. Nous
redirons plus tard la vie de M. de Jarnac,
et nous retracerons les souvenirs qui doi-
vent conserver à sa mémoire toutes les sym-
pathies des deux pays, dont l'alliance était
son vœu le plus cher. La France saura
quelque jour quel loyal, digne et habile ser-
viteur elle vient de perdre ; mais ses nom-
breux amis, en nous permettant aujourd'hui
de nous associer à leur douleur, nous sau-
ront gré de n'apporter sur la tombe qui va
se fermer que l'hommage de nos profonds
regrets. (Journal officiel.)

La mort de M. de Jarnac laisse vacant un
poste d'ambassadeur que le gouvernement

aura sans doute quelque peine à choisir.
La gauche aurait quelques prétentions à y
installer l'un des siens. Mais aucun des siens
ne semble propre à tenir ce rôle. Peut-être
rendra-t-on l'ambassade à M. le duc de
Broglie.

On lit dans les journaux officieux et offi-
ciels prussiens de Berlin du 24 mars la note
suivante :

« M. le vicomte de Gontault-Biron, am-
bassadeur de France, appelé par un deuil
de famille dans son pays, ne pourra pas
avoir l'honneur, à son grand regret, de pré-
senter à Sa Majesté ses hommages et ses
félicitations à l'occasion de l'anniversaire
de sa naissance. »

Nous nous bornons à reproduire cette
note sans autres commentaires.

Etranger.

PRUSSE.

On écrit de Berlin à l'Agence Havas :

M. de Bismark a décliné l'honneur qu'il
était question de lui faire en le nommant duc
de Lauenburg. Mais on croit que l'empereur
lui confèrera le titre d'Altesse.

— On télégraphie le 22, de Fulda, au
même journal, que M. Helrich, curé de Dip-
perz, expulsé de l'empire d'Allemagne, a été
pris par les gendarmes à l'endroit où il se
cachait et conduit en prison.

— On écrit de Berlin à la Gazette de Colo-
gne que l'entrevue de l'empereur d'Allema-
gne et du roi d'Italie aura peut-être lieu à
Vérone.

On écrit de Vienne à l'Agence Havas :

« La visite que l'empereur François-Jo-
seph rend à Victor-Emmanuel est due à l'i-
nitiative toute personnelle du souverain. Le
comte Andrassy n'y a été pour rien. Fran-
çois-Joseph, en annonçant sa résolution à
l'archiduc Albert, a dit qu'il voulait rendre
cette visite, et que, une fois cette décision
prise, il ne lui restait comme endroit de ren-
contre que Venise.

» Il a ajouté que Milan était impossible
parce qu'il l'avait perdu par les armes, Tu-
rin était trop éloigné, Florence, Rome et
Naples étaient toutes trois annexées et pri-
sées à des parents ou à des alliés de la mai-
son de Habsbourg ; qu'il ne pouvait pas y
aller sans aliéner les droits d'autrui, car
son apparition dans ces endroits aurait pu
être interprétée dans le sens d'une sanction
de sa part des annexions opérées par le roi
d'Italie.

» Par contre, la ville de Venise avait
été volontairement cédée par lui, et cédée
après des victoires remportées sur terre
et sur mer. C'est là qu'il pourrait saluer le
roi d'Italie sans blesser les droits de sa per-
sonne. »

Cette note semble être officieuse. Elle ne
justifie pas pleinement la visite que l'empe-
reur d'Autriche a voulu rendre au roi ita-
lien ; mais elle montre que François-Joseph
garde quelque souci des principes foulés aux
pieds par Victor-Emmanuel. On remarquera
particulièrement ce qui est dit dans la note
au sujet des droits que conservent les souve-
rains dépossédés et à l'encontre desquels
l'empereur d'Autriche n'entend point que
son voyage puisse jamais être invoqué. A
leur manière, ces explications sont une pro-

testation dont il importait de prendre acte. Nous remercions l'Agence Havas d'y avoir coopéré.

BAVIÈRE.

On écrit de Munich :

Le roi Louis de Bavière devait faire, jeudi dernier, sa première promenade en voiture, après cinq semaines de maladie. Mais, au moment de sortir, il a été pris d'un malaise subit, et les médecins ont été obligés de lui faire à la gorge des injections d'alun.

ESPAGNE.

Voici les dépêches communiquées par l'Agence Havas :

Madrid, 23 mars.

Le comte de Casal-Riveiro a présenté aujourd'hui au roi les trois grands cordons des ordres portugais.

La bande Cucala a été battue près de Cuevas par la brigade Sequera. On lui a infligé de grandes pertes.

La division Loma a repoussé victorieusement les carlistes à Usurbil. Ceux-ci ont dû fuir vers Lasarte, après avoir tâché vainement de reprendre, à trois reprises, les positions dont ils avaient été chassés. Les carlistes ont perdu beaucoup de monde.

La construction d'un pont permanent sur la rivière Oria continue.

Le général Villegas a repoussé les carlistes qui, depuis quelques jours, cherchaient à faire une pointe vers les Asturies.

Le manque de vivres, conséquence de l'occupation de la ligne de l'Arga, force les carlistes à chercher leur salut dans le système des expéditions à l'intérieur, mais ils ne montrent pas la vigueur nécessaire pour les mener à bonne fin.

La désertion augmente dans leurs rangs.

Dépêche carliste.

Le roi a signé, le 21, à Durango, le décret suivant :

« Eu égard aux délits de rébellion et de haute trahison commis par le maréchal des armées royales, don Ramon Cabrera, Grino, comte Morella, marquis du Fer, je le dégrade et prive d'ores et déjà de tous grades, honneurs, titres et décorations accordés par mes prédécesseurs don Carlos V et don Carlos VI, me réservant, pour le cas où il serait pris, de le livrer au tribunal compétent pour être jugé et condamné suivant les ordonnances militaires. »

On écrit de Bayonne, 23 mars :

« Le *convenio* de Cabrera détermine une recrudescence d'enthousiasme en faveur de don Carlos dans l'armée et les populations.

« Le général Polo, beau-frère de Cabrera, et le général Diaz y Rada sont les deux seuls personnages marquants ayant suivi Cabrera.

« Diaz y Rada était en disgrâce depuis la surprise d'Oroquieta, en 1872, où il commandait et où don Carlos faillit être pris. »

D'après même source, la nouvelle de l'échec du *convenio* est tombée à Madrid comme un coup de foudre.

La *Epoca*, feuille ministérielle, propose de former un triumvirat avec Espartero, Serrano et Cabrera, comme seul moyen de résister.

Le préfet de Saint-Sébastien est arrivé en France avec mission près de Cabrera.

Don Ramon Cabrera voudrait bien n'avoir pas souillé inutilement sa gloire. Il s'acharne, il s'obstine dans son œuvre mauvaise, envers et contre tout, malgré les camoufflets et les affronts. Il devait parler, et la *Liberté* annonçait d'avance qu'à sa voix l'armée carliste tout entière désertait Charles VII pour accourir autour du vétérana renégat. Eh bien ! il a parlé, et en fait d'Espagnol de marque, il n'a enrôlé encore que *Figaro*, bon reporter peut-être, mais petit soldat.

Il s'est mis en route ; il est venu à Bayonne, de là à Biarritz, s'approchant petit à petit et comme avec hésitation de cette patrie où il va rentrer, hélas ! bien autre qu'il n'en était sorti. Ce sont les dépêches publiées par *Figaro* lui-même qui nous renseignent sur les ovations décernées au pacificateur :

« Bayonne, 24 mars. — Le général Cabrera est toujours à Biarritz. Il a reçu les membres influents du parti alphonstiste. Il partira bientôt pour l'Espagne où il est attendu. Il fera bien, en tout cas, de ne pas tomber aux mains des carlistes. Ils le fusilleraient sans pitié.

« Pau, 24 mars. — Cette nuit, l'écusson du vice-consulat espagnol de Saint-Jean-de-Luz a été maculé de peinture rouge. A Biarritz, des placards portant ces mots : — Vive Don Carlos ! Meure ce traître de Cabrera ! — ont été affichés. »

Succès plus que médiocre. Quand on s'est appelé Cabrera, être visité par les alphonstistes influents, mais se garer des carlistes, de peur d'être fusillé ! quelle chute ! quel châtiement !

On sait que les sentiments fraternels qui animent sur les deux versants des monts pyrénéens les Basques français et espagnols, liés encore par la communauté d'origines et d'instincts, qui dit Basque, a dit Carliste. De là ces vives manifestations d'indignation dont Biarritz, selon les dépêches, aurait été le théâtre.

Mais voici la contre-partie. La *Liberté*, en quête pour Cabrera de gloires et d'amitiés nouvelles, à défaut des anciennes, nous apporte, d'après le *Tiempo*, cette touchante nouvelle :

« Le général Espartero a manifesté les sympathies les plus vives pour l'attitude patriotique du général Cabrera. Malgré l'état délicat de sa santé, il se propose de se rendre à Madrid pour renouveler, en présence d'Alphonse XII, avec le général Cabrera, l'embrassement qui mit fin, en 1839, à cette lutte fratricide, et qui, en 1875, à l'ombre de la double légitimité du droit et de la liberté, représentée dans la monarchie actuelle, consacra l'union sincère du passé et de l'avenir de l'Espagne. »

Espartero, duc de la Victoire, embrassant Cabrera, comte de Morella, en présence d'Alphonse XII, quel spectacle !

LE REPORTER.

D'après M. Paul de Cassagnac.

Nous devons à *Figaro*, entre diverses autres choses, le reporter ; c'est lui qui a développé cette branche industrielle du journalisme boulevardier. M. Paul de Cassagnac fait de cette espèce un portrait dont nous donnons les traits principaux :

« J'estime qu'il faut en finir avec cette race infecte des reporters.

« Depuis quelques années, une race a surgi sur le pavé de Paris, courant les rues la nuit comme des rats d'égout, battant les boulevards le jour, quétant, furetant, chieus courants du scandale, pénétrant dans les alcôves, dans les salons, dans les cuisines, comptant le linge, ouvrant votre porte-monnaie, examinant la marque de votre mouchoir et exploitant la vie publique et la vie privée des gens.

« C'est pour eux que le condamné à mort donne sa dernière et funèbre représentation.

« Ils sont là quand Rossel s'adosse au poteau de Satory.

« Ils sont là quand Toppman monte sur la charrette.

« Et leur crayon agile dessine tout, le couperet, les canons de fusil, et compte les ballements du cœur dans la poitrine du supplicié.

« Bien plus même : ils se font limiers de police. Ils parcourent le canton de Limours et cherchent eux-mêmes les assassins. Ils se font juges d'instruction, procureurs de la République, gendarmes, et tous les matins ou tous les soirs ils racontent bruyamment où en est l'affaire menée par eux.

« Le nez en l'air, attendant qu'un maçon tombe du cinquième étage pour savoir au juste ce qu'il a de côtes enfoncées ; les yeux à l'horizon pour guigner si quelque incendie ou quelque explosion de fabrique ne leur donnera pas de la besogne, ils vont, réduisant à tant la ligne les joies, les douleurs, les grandes actions ou les saletés de la vie humaine.

« On ne peut pas mourir sans voir arriver ce sinistre curieux, qui prend des notes sur le cadavre encore chaud. Ils dérangent la religieuse qui veille auprès du lit mortuaire, pour lui demander son nom, et ils interrompent la douleur du fils, pour savoir l'âge du père.

« Un malheur arrive-t-il dans une honnête famille, malheur que l'on doit cacher, que vite c'est à qui le racontera le plus tôt !

« Dame ! il faut gagner sa vie, et le dés-honneur d'un homme ou d'une femme, cela peut bien rapporter dix francs ! A cinquante par mois, cela devient rémunérateur.

« Et qu'importe à ces polissons qu'il y ait des larmes, des sanglots, du désespoir mortel, là où ils passent, jetant sur ce qui doit être voilé la lumière de leur falot ? Ce sont les chiffonniers de la société ; tous les tas sont bons, et ils n'écrivent pas avec une plume, mais avec un crochet !

« Le public leur appartient, est rançonné par eux, ne peut rien contre eux.

« Aujourd'hui ils raconteront que M. un tel a volé, que M^{me} une telle a pris un amant, et demain, si vous allez leur tirer les oreilles et leur montrer qu'ils ont fait une odieuse invention, que l'honneur de toute une famille est perdu par eux, ils exclaiment de leur bonne foi, diront qu'ils se sont trompés et croiront avoir fait pour le mieux.

« Ainsi, pour moi, par exemple, ils profitent d'un jour où je suis absent de Paris et racontent qu'une femme que je ne connais pas, et à qui je n'ai pas affaire, m'a cravaché sur le boulevard.

« Ils indiquent l'heure, l'heure de l'absinthe, comme ils disent dans leur langage d'ivrogne ; ils indiquent l'endroit : c'est au café de la Paix. Et, sans aller même consulter un garçon de café ou la dame du comptoir, ils impriment mon nom tout au long et me rendraient parfaitement ridicule, si cela était en leur pouvoir.

« Puis, le lendemain, quand tout Paris se raconte cette histoire stupide, ils croient avoir tout réparé en disant que leur bonne foi a été surprise !

« Heureusement que je suis un écrivain, que j'ai la ma plume pour leur cingler le visage et les empêcher d'y revenir ; mais voyez-vous ce qui peut arriver tous les matins à un homme étranger à la presse et qui n'a pas un journal pour se défendre ?

« Les lois sont impuissantes pour vous garantir contre eux. D'ailleurs il n'y a pas de loi contre la vermine, et c'est à chacun de nettoyer ses environs.

« Et, si je témoigne quelque colère contre cette race puante des reporters, c'est qu'ils ne s'adressent principalement qu'à la vie privée, et que, pour peu qu'on les laisse faire, on est perdu... »

« Je laisse ma vie publique, ma vie politique, à la disposition de tout le monde, et sur ce terrain-là je permets tout.

« Mais sur le terrain de la vie privée, sur le terrain des histoires sottes et inventées à plaisir, c'est autre chose, et j'affirme à MM. les reporters que celui qui s'y frotera une fois n'y reviendra pas une seconde. — Paul de Cassagnac. »

Nouvelles militaires.

Une promotion d'officiers généraux, préparée depuis longtemps par la direction générale du personnel, sera incessamment envoyée à la signature du Président de la République.

Elle contiendra environ une dizaine de généraux de division et de brigade.

Commission pour la révision de la législation relative aux places de guerre.

La grande commission civile et militaire chargée par le Président de la République de procéder à la révision de la législation relative aux places de guerre vient de reprendre ses importants travaux.

Présidée à l'origine par le général de Chabaud-Latour, puis par le général d'Aurelle de Paladines, quand M. de Chabaud-Latour passa au ministère de l'intérieur, cette commission se compose de M. le général Lebrun, commandant en chef du 3^e corps d'armée ; du vicomte de Martroy, président de la section du contentieux du conseil d'Etat ; de M. Mercier, conseiller à la cour de cassation ; de M. le lieutenant-colonel du génie Tourret, conseiller d'Etat ; du général Frossard ; de M. Dumon, conseiller à la cour de cassation ; du général Canu, président du comité de l'artillerie ; de M. Bertrand, membre de l'Assemblée nationale ; du général Doutréline, membre du comité des fortifications ; du vice-amiral Roze, membre du comité d'amirauté, et du général Dubost.

Cette commission a pour objet de réviser notre législation actuelle en matière de places de guerre,

qui repose sur les bases de la loi du 10 juillet 1791 ; cette dernière loi est elle-même appuyée sur les vieilles règles qui remontent aux guerres de Louis XVI et de Louis XV. Ces règles étaient en rapport avec la portée du tir de l'artillerie à cette époque et avec le temps qu'il fallait alors pour amener un matériel de siège devant une place.

Les conditions de la guerre étant aujourd'hui complètement changées, il y a lieu d'augmenter, dans une certaine mesure, les distances auxquelles la surveillance de l'autorité militaire doit s'étendre en tout temps sur les travaux susceptibles de nuire à la défense ; d'un autre côté, il y a lieu de rendre moins absolues quelques-unes des anciennes prohibitions autour de certaines enceintes de villes protégées au loin par une ceinture de forts extérieurs.

Tels sont les principaux points de discussion soumis à la commission qui a repris ses travaux samedi dernier. La commission est saisie d'un rapport imprimé du lieutenant-colonel du génie Tourret, conseiller d'Etat.

Elle a nommé une sous-commission spéciale, chargée, sous la présidence du général Canu, d'apprécier au point de vue technique les questions examinées jusqu'à présent, surtout au point de vue juridique.

Il est à désirer que les travaux de la commission et de la sous-commission aboutissent promptement à un résultat ; de nombreux intérêts, surtout autour de Paris, se trouvent en suspens par suite de l'incertitude de notre législation actuelle en matière de places fortes.

LES FORCES ALLEMANDES.

L'*Almanach de Gotha* nous apprend que les forces militaires allemandes, y compris celles de Bavière, comprennent en ce moment 31,830 officiers, 1,329,690 hommes, 314,950 chevaux, 2,700 pièces de campagne et 810 pièces de siège.

Ces forces se décomposent de la manière suivante :

Etats-majors et leurs suites, 17,000 hommes ; infanterie et chasseurs, 994,000 hommes ; cavalerie, 107,000 hommes ; artillerie de campagne, 109,500 hommes ; artillerie à pied, 61,700 hommes ; génie et corps de chemins de fer, 40,900 ; train, 45,800 ; personnel administratif, 8,800.

De plus, un ordre de mobilisation peut mettre sur pied les forces suivantes : 578,340 hommes d'infanterie, 67,580 hommes de cavalerie, 51,090 hommes d'artillerie de campagne, 13,120 hommes de génie. Total, 710,150 sans compter les états-majors, leurs suites, le train et l'équipage, etc.

Dans ces chiffres ne sont pas compris les quatrièmes bataillons que l'Allemagne se propose de former. Ces bataillons se composeront de 3,400 officiers et de 152,000 soldats, auxquels il faut ajouter : 234 bataillons du nouveau landsturm, 17 régiments de cavalerie du landsturm, 31 compagnies de chasseurs du landsturm, se composant au moins de 3,718 officiers et 202,500 hommes. Total, 38 mille 948 officiers et 1,684,200 hommes avec environ 332,000 chevaux.

Dans ce chiffre ne sont comptés ni le nombreux personnel des ambulances, ni les individus susceptibles d'être appelés en vertu de la loi de 1813 qui augmenteraient les forces allemandes d'au moins 335,000 hommes.

Les batteries de côtes sur le littoral allemand vont être armées de canons de gros calibre d'un nouveau modèle, fabriqué par Krupp.

L'usine d'Essen a déjà délivré 47 de ces bouches à feu qui vont être essayées à Dumen, par une commission d'officiers d'artillerie.

Le poids du projectile est de 480 livres et celui de la charge de poudre de 85 à 90 livres. Chaque coup de canon représentera une dépense de près de 400 francs.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Une messe à grand orchestre, par M. A. Lecoq, sera chantée à l'église Saint-Pierre dimanche, jour de Pâques, à 10 heures du matin.

Cette œuvre musicale, que nous avons entendue l'année dernière, sera exécutée en entier par un grand nombre d'amateurs de notre ville. On ne compte pas moins de vingt à trente instrumentistes et soixante chanteuses et chanteurs.

Cette solennité religieuse sera une véritable fête musicale et elle promet d'être des plus brillantes.

On sait combien la sécurité publique est intéressée dans l'exploitation des carrières et les accidents continus auxquels cette exploitation donne lieu. L'administration supérieure a pensé qu'à ce point de vue il y aurait grande utilité à ce que les maires correspondissent plus fréquemment avec les ingénieurs des mines. Il lui a paru qu'il y avait un véritable intérêt à rendre plus faciles les rapports de ces fonctionnaires en leur donnant entre eux la franchise postale, comme ils ont déjà, depuis 1869, la franchise télégraphique. En conséquence, M. le ministre des finances, après en avoir conféré avec son collègue des travaux publics, vient de prendre la décision suivante :

« Est admise à circuler en franchise, sous bandes, la correspondance de service échangée entre les maires, d'une part, et : 1° les ingénieurs en chef des mines ; 2° les ingénieurs ordinaires des mines dans l'arrondissement respectif de ces ingénieurs. »

On se préoccupe beaucoup, de tous côtés, du renvoi des hommes de la classe de 1870, dont le temps de service légal doit finir le 10 août prochain.

Tout fait présumer que le renvoi de cette classe n'aura pas lieu avant le mois de juillet. C'est du moins l'intention de M. le général de Cissey, ministre de la guerre, et il l'aurait exprimée à plusieurs de ses collègues de la Chambre.

La Cour de cassation a décidé que la réception de la marchandise et le paiement du prix de transport éteignent toute action en retour contre le voiturier à raison d'avaries, alors même que ces avaries sont occultes.

On lit dans la *Semaine religieuse* :

« Le jour de Pâques aura lieu, dans toutes les églises et chapelles du diocèse, la quête d'usage pour le Séminaire. Cette œuvre capitale se recommande d'elle-même à la générosité de tous les cœurs vraiment catholiques. Nul doute qu'à raison du Jubilé, les fidèles ne se fassent un devoir d'augmenter leur offrande, cette année, pour donner des prémices à l'Eglise et à Jésus-Christ. »

M. le ministre des travaux publics a écrit à M. de la Rochette, député de la Loire-Inférieure, pour lui faire part d'une décision approuvant le projet présenté en dernier lieu par la compagnie concessionnaire du chemin de fer de Saint-Nazaire au Croisic, pour la variante par le Poulliguen avec embranchement de la Bôle à Guérande.

On a l'habitude de dire que les jours sont égaux aux nuits quand le soleil arrive aux équinoxes. Ceci n'est vrai que sous la ligne. Partout ailleurs l'aurore et le crépuscule augmentent insensiblement la période de lumière aux dépens des ténèbres.

La différence est sensible sous notre climat tempéré. La vraie nuit ne commence pas avant sept heures et finit vers cinq heures du matin. Il y a des différences notables d'un jour à l'autre, suivant que le ciel est nuageux ou découvert.

Pour fixer l'instant précis du commencement et de la fin du jour, Mahomet a donné un procédé fort simple dont les mufles se servent encore : il marquent le moment où ils ne peuvent plus distinguer un fil blanc d'un fil noir.

(*Messageur d'Indre-et-Loire.*)

M. le préfet du Jura vient de prendre un arrêté par lequel il accorde, depuis le 4^{er} mars courant, une prime de huit francs aux gardes champêtres et forestiers, et à tous autres agents dûment assermentés, pour chacun des procès-verbaux suivis de condamnation, rédigés pour contraventions aux dispositions de l'article 4 du règlement du 19 janvier ainsi conçu :

« Il est défendu d'enlever ou de détruire les œufs ou les couvées des oiseaux autres que ceux déclarés nuisibles, et qui sont le pigeon-ramier, la pie, la buse, l'épervier, le milan, l'aigle et la pie-grièche. »

Le tirage de la loterie de Saint-Vincent-de-Paul aura lieu mardi prochain, 30 mars, à une heure du soir, au siège de la Société, rue Basse-Saint-Pierre.

Les personnes qui auraient des lots à offrir sont priées de vouloir bien les faire déposer chez le concierge de la Société.

Faits divers.

Le 4^o conseil de guerre, séant à Paris, vient de juger l'affaire dite des couvents de la rue Picpus, où furent opérées sous la Commune des arrestations suivies de mort, et accompagnées de violations de sépultures, vols et pillage. Quatre-vingt-neuf questions étaient soumises au conseil, lequel a prononcé un jugement affirmatif sur la plupart des questions en ce qui touche les accusés Pitois, Dijon et Maugras, et négatif pour Maitret, Brunet et Pollet. En conséquence, le conseil acquitte ces trois derniers et condamne Pitois à cinq ans de travaux forcés et dix années de surveillance ; Dijon et Maugras chacun à deux années de prison.

Le même jugement condamne les trois accusés contumax : Pitois fils à la peine de mort, et Lefebvre et Fontaine chacun à vingt années de travaux forcés et vingt ans de surveillance de la haute police.

L'expédition française envoyée à l'île Campbell pour observer le passage de Vénus sur le soleil a, comme on sait, presque complètement échoué. Les observateurs ont pu à peine constater le premier contact des deux astres. Néanmoins, ils sont revenus avec une moisson de documents scientifiques qui suffirait à illustrer une mission faite dans les conditions ordinaires.

C'est ce qu'exposait lundi soir, à l'Académie des sciences, M. Bouquet de la Grye, un des savants envoyés à l'île Campbell. Mais avant de le laisser prendre place à la tribune, M. Frémy a rendu un public et patriotique hommage aux hommes d'élite qui, ayant en perspective un échec presque assuré, ont su néanmoins utiliser, au profit de la météorologie, de la physique générale et de l'histoire naturelle, un séjour de trois mois sous une latitude des plus ingrates.

Le naturaliste de l'expédition, M. Filhol, a rassemblé jusqu'à vingt-deux caisses énormes de collections où figurent les animaux, des oiseaux surtout, les plus étranges.

LA GRÈVE DES CIGARIÈRES.

Voici quelques détails sur la grève des cigarières de Toulouse :

La circulation était interdite vendredi sur le trottoir du quai de la Daurade, en face de la Manufacture des tabacs, dans le but d'éviter des encombrements.

Des gendarmes à cheval parcouraient le Pont-Neuf au galop et faisaient circuler les piétons.

Quelques arrestations pour offenses par paroles envers les agents de la force publique ont été opérées.

À l'audience du tribunal correctionnel, plusieurs affaires relatives à la grève ont été de nouveau appelées. Une jeune fille âgée de 16 ans, ouvrière à la manufacture, a été condamnée à vingt-quatre heures d'emprisonnement pour avoir essayé d'empêcher de travailler, en les menaçant, plusieurs de ses compagnes.

Trois jeunes gens ont été condamnés à six jours de prison pour injures envers les représentants de l'autorité dans l'exercice de leurs fonctions.

Le *Progrès libéral* donne les détails suivants sur les motifs qui ont déterminé la grève des cigarières du quai de la Daurade.

La fabrication du cigare nécessite la division du travail en trois parties : 1^o la coupe de la robe ; 2^o la confection des cigares ; 3^o l'arrangement en paquets. De là plusieurs catégories d'ouvrières.

Des améliorations dans la manière de découper la robe ont été introduites, améliorations qui nécessitent un apprentissage spécial et conséquemment une perte de temps.

Les apprenties robeuses employées à la tâche déclarèrent, lundi dernier, qu'il ne leur était pas possible de travailler dans des conditions semblables ; qu'elles venaient de terminer à peine leur apprentissage, et que le nouveau système de coupe, leur prenant plus de temps, leur empêchait de gagner le même salaire.

La surveillante fit son rapport au régisseur, qui, de son côté, avertit le directeur, et ordre fut donné par ce dernier de congédier les apprenties récalcitrantes.

Le même jour, à onze heures du matin,

les ouvrières robeuses, émues de la mesure prise par l'administration, déléguèrent plusieurs d'entre elles pour demander au régisseur la rentrée des apprenties. Il fut répondu par un refus.

Le lendemain, dans l'après-midi, les cigarières, de leur côté, intervinrent auprès du directeur et tentèrent la même démarche.

Le directeur répondit par une fin de non-recevoir. C'est alors que les ouvrières se mirent en grève.

On lit dans le *Figaro* :

« Par ce temps de *spectaculomanie* qui court, un directeur vient d'imaginer de nouvelles représentations qui vont combler de joie une foule de personnes.

« On sait que, depuis quelque temps, les représentations du soir ne suffisent plus, on a imaginé les représentations du jour. Le succès a encouragé ces tentatives. Mais cela n'était pas suffisant. Aussi va-t-on bientôt organiser, sur unedes scènes parisiennes, les représentations du matin, destinées spécialement aux étrangers qui, pris par leurs affaires pendant le jour, et dinant en ville le soir, n'ont pu aller au théâtre. On va leur offrir des représentations commençant à deux heures du matin et finissant à sept heures, de façon à leur permettre de quitter Paris par les premiers trains de chemins de fer.

« Les spectateurs-voyageurs auront la faculté de conserver avec eux dans leur loge ou sous leur stalle, les sacs de nuit et petites malles. Quant aux grosses malles, elles seront gardées sans frais au vestiaire du théâtre et rendues à la fin du spectacle, combinaison qui économisera les frais d'une nuit à l'hôtel.

« Les grandes compagnies de chemins de fer enverront leurs omnibus au théâtre afin de prendre les voyageurs.

« Ces mêmes compagnies, d'accord avec l'administration du théâtre, se sont assurées le concours de cinq conférenciers qui partiront sur les cinq grandes lignes avec les voyageurs, et feront pendant le trajet des conférences sur la comédie ou le drame qu'on aura entendu.

« Quant aux artistes qui se résignent à ces travaux forcés, on les reconfortera après la représentation du matin, et avant celle du jour, à l'aide de bains russes, de douches aromatiques, de massage, de croûte au pot et de madère. »

CHAUFFAGE DES TRAINS.

Nous lisons dans le *Moniteur des employés de chemins de fer*, se publiant à Belfort :

« Voici une invention de première utilité. Il s'agit d'un chauffage des wagons de chemin de fer, système commode, peu coûteux et n'offrant aucun danger, dû à l'imagination d'un Alsacien, ayant travaillé dans les ateliers de M. André Kœchlin, de Mulhouse, et muni de son brevet d'ingénieur civil.

« Le chauffage se fait au coke dans un calorifère installé dans un fourgon ou wagon en tôle accroché au train entre le tender et le fourgon de tête. L'air chaud est chassé dans une conduite en fonte ou en tôle adaptée sous le plancher des wagons, au moyen d'un ventilateur mù par une courroie communiquant avec un essieu des roues du véhicule portant le calorifère. La conduite est percée de trous qui sont autant de bouches de chaleur en rapport avec les compartiments des voitures à voyageurs. Ces bouches peuvent être ouvertes et fermées à volonté à l'aide d'un bouton.

« En été, le même système lance l'air frais dans les wagons.

« Les essais qui ont été tentés ont donné les meilleurs résultats.

« L'inventeur, M. Bocard, vient de se mettre en rapport avec les compagnies de chemin de fer, qui, dans l'intérêt de l'humanité, adopteront son système. Un ingénieur en chef d'un de nos grands réseaux de chemin de fer a, d'ailleurs, donné à M. Bocard l'assurance que le système dont il est l'inventeur sera accepté par sa compagnie. »

Dernières Nouvelles.

Réception du vice-président du conseil, ministre de l'intérieur.

La réception au ministère de l'intérieur a eu lieu hier matin mercredi, à 9 heures et demie, à l'hôtel de la place Beauveau, dans les salons du rez-de-chaussée.

M. Durangel ayant présenté les chefs de

service et employés de l'administration départementale et communale, M. Buffet a dit qu'il considérait ce service comme un des plus importants. Sans doute ce n'est pas un service politique et il demeure en dehors de la lutte des partis.

Mais son action ne s'en fait pas moins sentir, et il peut exercer l'influence la plus salutaire sur les populations par la prompte et bonne expédition des affaires. Ce sont les bons administrateurs qui exercent la meilleure et la plus légitime influence dans le pays.

Le ministre souhaite que les affaires soient examinées avec maturité et expédiées avec promptitude. Quelle que soit la part faite à la décentralisation, l'administration centrale exercera toujours une action considérable qui peut et doit tendre à faciliter et à améliorer la gestion des intérêts départementaux.

En recevant le préfet de la Seine et les services ressortissant à la préfecture, le ministre s'est entretenu avec M. Alphand des travaux de Paris.

M. Buffet s'est très-longuement entretenu avec les maires et les adjoints des intérêts matériels de la ville de Paris ; il a aussi insisté sur l'importance qu'il attachait au service des écoles et à leur développement, et il s'est enquis des méthodes d'enseignement.

Au colonel Allavène, M. Buffet a répondu qu'il était heureux de l'occasion qui s'offrait à lui de remercier la garde de Paris. Son dévouement a été à la hauteur des terribles épreuves qu'elle a traversées et que l'on peut espérer ne pas revoir.

Le ministre sait qu'en tous les cas le gouvernement peut compter absolument sur la garde de Paris.

M. Buffet a répondu au colonel de la gendarmerie du département de la Seine :

« Les services rendus par la gendarmerie sont depuis longtemps appréciés par tout le monde.

« L'Assemblée nationale est particulièrement reconnaissante envers ce corps dont elle se rappelle la conduite dans une période troublée.

« Recrutée dans l'élite de l'armée, la gendarmerie a droit à la sympathie, à l'estime et au concours de tous les honnêtes gens. »

En recevant le colonel et les officiers des sapeurs-pompiers, M. Buffet a dit que toute la population parisienne connaissait de longue date le dévouement admirable du corps des sapeurs-pompiers, dont le passé garantissait l'avenir.

En recevant la chambre syndicale des agents de change, représentée par M. Moreau, député de la Seine, syndic, et MM. Mahon, Bertin et Guilhaumez, M. Buffet a insisté sur le caractère essentiellement conservateur de son ministère, sur son caractère conservateur dans le sens le plus large du mot.

La réception était terminée à 11 h. 1/4.

M. Guiter, député des Pyrénées-Orientales, membre de la gauche républicaine, vient de mourir.

Cette mort porte à quatorze le nombre des sièges vacants à l'Assemblée.

Pour les articles non signés : P. GODET.

M. Auguste Demmin, un savant archéologue, vient de publier un ouvrage qui, à côté des dictionnaires et des livres techniques, comblera une lacune dans toutes les bibliothèques. *L'Encyclopédie des beaux-arts plastiques* est une sorte de grand musée des merveilles artistiques créées par la main de l'homme. Dans ce livre excellent, illustré de 6,000 gravures et contenant un index de 20,000 mots, les collectionneurs les plus inexpérimentés trouveront des détails sur la nature et l'origine des objets qu'ils possèdent ou désirent acquérir. Le savant trouvera des documents sur les inscriptions anciennes, sur les vieux manuscrits et sur les médailles ; l'architecte, sur son art dans tous les temps et dans tous les pays ; le potier, sur la céramique. Les artistes étudieront la sculpture, la peinture, la gravure, tandis que les amateurs, les jeunes filles elles-mêmes, passeront un temps agréable à feuilleter les notices relatives aux meubles, aux dentelles, aux tapisseries, aux instruments de musique, etc. Ce livre excellent convient donc aux artistes, aux industriels et à tout le monde. 3 forts volumes in-8 raisin, cartonnés, 80 fr. (Furne, Jouvet et C^o, éditeurs, 45, rue Saint-André-des-Arts, Paris.)

P. GODET, propriétaire-gérant.

